

ASSEMBLÉE NATIONALE23 mars 2006

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 42

présenté par
M. Venot, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Dans la dernière phrase de l'alinéa 6 de cet article, après les mots :

« nommé par lui »,

insérer les mots :

« parmi ses membres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.